



**GUTENBERG**  
FINANCE

## GUTENBERG OBLIGATIONS

N° Agrément FCP19840011 ISIN FR 0007368865

**Classification AMF.** Il est classé Fonds Obligations

**Objectif de gestion :** L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

**L'indicateur de référence** est l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 3-5 Y. Il est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, coupons réinvestis.

## POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 fut boursièrement historique, marquée par une remontée des taux directeurs par les banquiers centraux à un rythme jamais observé par le passé. L'accélération de l'inflation à un pic voisin de 10% des deux côtés de l'Atlantique, couplée à d'importantes craintes d'approvisionnement en énergie (gaz et pétrole) liée au conflit entre Russes et Ukrainiens, a entraîné un violent décrochage des marchés actions et obligataires mondiaux. L'inversion de la courbe des taux 2 ans-10 ans aux US s'est matérialisée en septembre, une première depuis la crise de 2008-2009, et précède historiquement une récession que les investisseurs anticipent sur le premier semestre de l'année 2023. Ainsi, le S&P 500 enregistre une perte de 19,45%, tandis que l'Eurostoxx50 chute de 11,74% et le CAC40 baisse de 9,49%.

L'inflation ayant atteint les 7% aux Etats-Unis en décembre 2021, une onde de choc a été provoqué dès le début du mois de janvier sur les marchés obligataires à travers toutes les échéances. La FED a immédiatement pris un tournant dans sa politique monétaire, entraînant une frénésie vendeuse sur les valeurs de qualité mais aux valorisations élevées. Les attentes de hausse des taux envisagées par la Banque Centrale Américaine ont été sensiblement revues en hausse, tandis que le pétrole (WTI) a progressé de 17% en un mois, pour atteindre 88\$ le baril, niveau plus retrouvé depuis 7 ans !

En février, l'inattendu s'est produit avec l'invasion de l'Ukraine le jeudi 24 février, à 4h du matin. Vladimir Poutine a mis à exécution ses menaces en attaquant officiellement son voisin ukrainien. Ce tournant majeur dans la géopolitique mondiale, aux conséquences difficiles à quantifier, entraîne une vague de réarmement en Europe inédite depuis la seconde guerre mondiale. La Russie est un important fournisseur mondial d'énergie. Ainsi, les prix des matières premières se sont envolés dès le début du conflit, pétrole et gaz en tête. Les Etats-Unis ont rapidement décidé d'un embargo sur les hydrocarbures russes, décision que les européens peinent à accompagner au regard de leur dépendance à ces derniers.

Le conflit s'est enlisé et, au fil des semaines du second trimestre, l'attention s'est déplacée de l'Ukraine vers l'inflation et les banques centrales. Après une première hausse de taux de 25 points de base le 16 mars, la FED a graduellement intensifié la teneur de ses velléités de resserrement monétaire, sous le joug d'une inflation vigoureuse. Les marchés financiers ont violemment décroché en juin, avec l'accélération de l'inflation en mai aux Etats-Unis, affichée à +8,6% contre +8,2% attendue. La FED s'est résolue à une hausse des taux de 75 points de base le 15 juin, soit une hausse inédite depuis 1994 ! Le spectre de la récession semble alors inévitable, phénomène admit par Jerome Powell lui-même.

Le ralentissement séquentiel de la progression des prix en juillet aux US, affiché à +8,5% contre +9,1% en juin, a été apprécié et laisse entrevoir un possible pic d'inflation. Cependant, sous l'impulsion d'une guerre qui persiste en Ukraine, les prix de l'énergie poursuivent leur ascension en Europe. Des niveaux records sont quotidiennement dépassés pour l'électricité et le gaz tout au long de l'été. Ces contraintes ont propulsé l'euro/dollar sous la parité, une première depuis près de 20 ans, et ont poussé la BCE à adopter une politique moins accommodante avec un premier relèvement de taux de 50 points acté en juillet.

En septembre, la publication des chiffres de l'inflation en hausse de 0,6% sur un mois glissant en août aux Etats-Unis, contre 0,3% attendu, a mis le feu aux poudres. La courbe des taux 2 ans-10 ans s'est inversée aux US, une première depuis la crise de 2008-2009, laissant entrevoir le spectre d'une récession, et a poussé les marchés financiers sur leur points bas annuels le 29 septembre. Fermement décidé à combattre l'inflation, Jerome Powell a procédé à une nouvelle hausse des taux directeurs de 75 points, la troisième de ce montant en autant de mois. Les taux directeurs aux Etats-Unis sont désormais attendus à 4,5% en fin d'année.

Le dernier trimestre de l'année 2022 a boursièrement retrouvé des couleurs, conforté par un pic d'inflation atteint en septembre aux Etats-Unis. Outre-Atlantique, l'inflation s'est chiffrée en hausse de 7,7% en octobre, contre 7,9% attendu par le marché et 8,2% enregistré sur le mois de septembre. En parallèle, le gouvernement du président Xi a enfin laissé entrevoir la perspective d'une normalisation sanitaire en Chine.

Malgré le soulagement sur le rythme de hausse des prix et une forte rechute du prix des matières premières, le discours des banquiers centraux n'a pas fléchi. Début novembre, Jerome Powell a procédé à une 4ème hausse d'affilé des taux directeurs à 75 points, tandis que son homologue de la Zone Euro a confirmé une deuxième hausse des taux de 75 points. A fin décembre, le niveau des taux de la BCE et de la FED s'établissent à respectivement 2,5% et 4,5%. Le cap des restrictions est maintenu tant que l'inflation ne tend pas vers la cible des 2%.

Au final, l'année 2022 s'est écoulée au rythme de l'inflation aux Etats-Unis et des actions des banques centrales, avant de lentement s'écouler vers les préoccupations liées à une récessions imminente. La guerre entre la Russie et l'Ukraine et les confinements à répétition en Chine ont impacté les économies à la fois sur le plan énergétique et des chaînes d'approvisionnement, accentuant les difficultés globales.

Après une année 2022 marquée par la correction inédite des marchés actions et des marchés obligataires, le consensus sur l'exercice 2023 s'annonce en ordre dispersé. L'inflation et les confinements en Chine nous offrent un répit, tandis que la guerre tarde à nous dévoiler son épilogue. L'attente est de mise, avec une récession attendue à l'ampleur incertaine.

► **Au 30 décembre 2022** la valeur liquidative nette du FCP Gutenberg Obligations enregistre une baisse de 8.52% tandis que son indice de référence l'Euro Barclays 3-5 ans recule de 9.98%.

## Gutenberg Obligations

Le fonds clôture l'année en baisse de -8,52% contre une baisse de -9,98% pour son indice de référence (Euro Barclays 3-5 ans).

Les fortes poussées inflationnistes ont en effet incité les banquiers centraux à relever leurs taux directeurs bien plus fortement qu'attendu initialement par le marché. La Fédéral Reserve Bank a ainsi relevé son taux sept fois au cours de l'année passant celui-ci de 0,25% à 4,5%. La BCE de son côté, avec 4 hausses consécutives, voit son taux de refinancement s'élever à 2,5% contre 0% début 2021. L'impact sur les taux courts (le 2 ans allemand remontant de 350 points de base) ou long (+2,75% pour le 10 ans allemand), explique une grande partie de la performance négative du fonds.

Dans ce contexte, la dégradation des perspectives économiques liée à la remontée des taux d'intérêts, a également fait souffrir le marché du crédit : l'indice composite Itraxx Main représentant les valeurs Investment Grade, tout comme celui des valeurs de hauts rendements, ont également souffert au cours de la période. Passant respectivement de 47,5 bps et 240 bps de prime moyenne le 1er janvier à 138 et 670 fin septembre, rien n'aura plaidé en faveur du marché de la dette cette année. L'indice obligataire européen fini l'année en baisse de près de 20%.

L'amélioration constatée à partir d'octobre, n'aura cependant pas permis de clôturer l'année en territoire positif (Indice Main à 90,5 bps fin décembre et High Yield à 475 bps).

Les plus mauvaises performances du portefeuille se retrouvent dans certaines de nos obligations perpétuelles (Zavarovalnica -21.9%, Lenzig -20.2%), ainsi que dans les titres participatifs (TP Saint-Gobain - 18.2%, TP Renault - 27.2%).

Les investissements réalisés au cours de l'année affichent des performances en très léger repli (EDF Perp -1%, la Mondiale -0.14%) ainsi que les titres à très faible durée (Réalité 2023 -1.32%, Capelli -2.3%)

Pour l'année à venir, les prochaines hausses de taux des banques centrales ne devraient que modérément impacter le niveau des taux long termes (hausses partiellement anticipées) et les craintes d'une violente récession s'éloignant, le marché du crédit devrait s'apprécier au cours des prochains mois. Nous resterons cependant prudents, privilégiant des émetteurs de bonne qualité et des maturités oscillant entre 3 et 5 ans.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de mars 2023.

*Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com), sur le site de l'AMF, et sur demande.*

- **Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 30 décembre 2022** ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

## REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 30/12/2022

Investissement direct 93,70 %\* Trésorerie 6,30 %  
Exposition totale 100 %\*

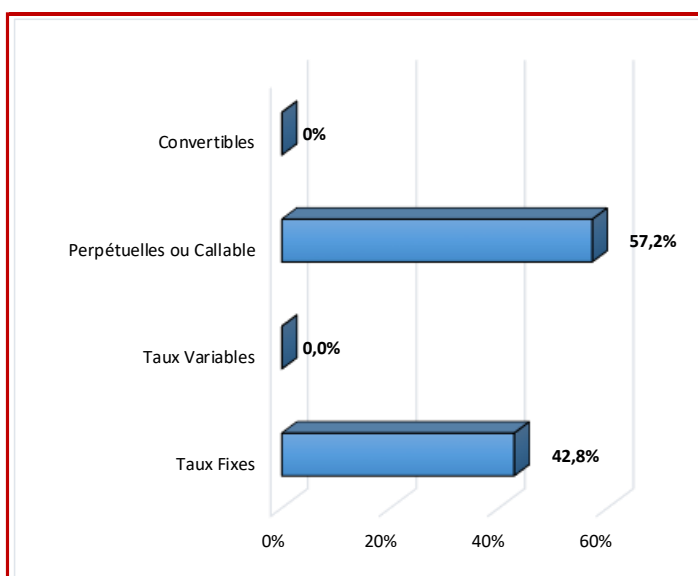
\* Fourchette d'exposition sur l'actif net jusqu'à 120% (voir prospectus)

Au 30 décembre 2022, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

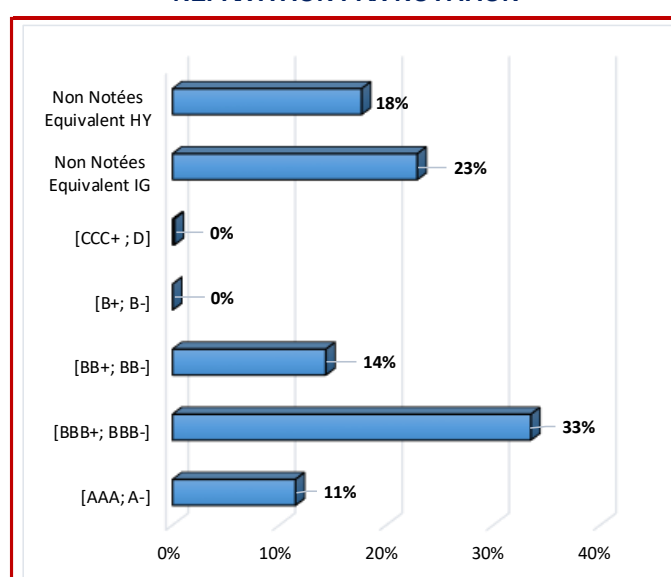
31 décembre 2021	51 856 parts	Valeur liquidative : 361,52 €	Valeur d'actif : 18 747 206,85 €
30 décembre 2022	50 557 parts	Valeur liquidative : 330,71 €	Valeur d'actif : 16 720 161,76 €

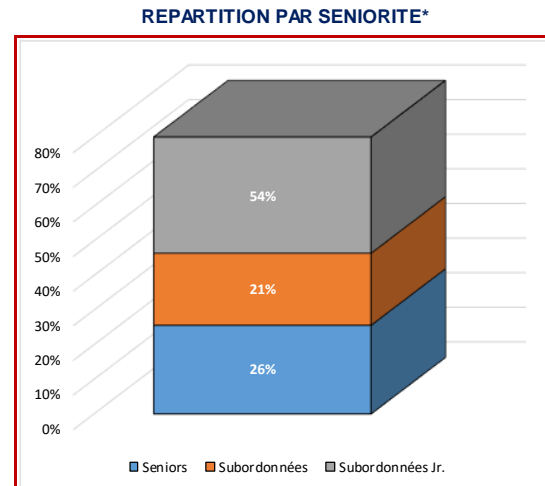
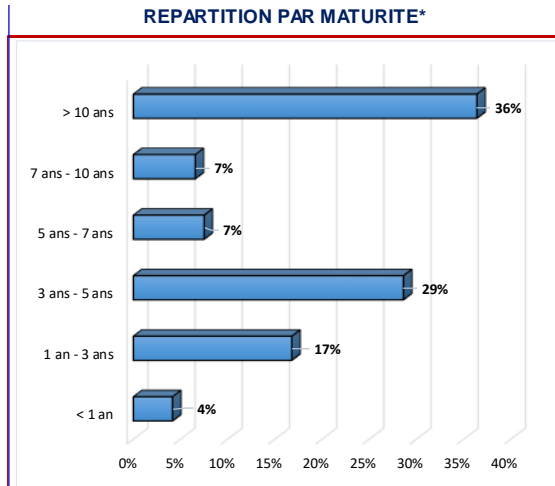
## STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

### REPARTITION PAR TYPE D' OBLIGATION\*



### REPARTITION PAR NOTATION\*





## RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

### Portefeuille Obligataire :

<i>Rendement actuariel :</i>	6,38%
<i>Maturité Moyenne :</i>	10,30
<i>Sensibilité :</i>	2,17
<i>Duration :</i>	2,33

### Dérivés :

<i>Actions :</i>	0,0%
<i>Taux :</i>	0,0%
<i>Devises :</i>	0,0%
<i>Option :</i>	0,0%
<i>Autres :</i>	0,0%

### Gutenberg Obligations :

<i>Taux d'investissement :</i>	94%
<i>Nombre de lignes :</i>	39

## PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

### Principaux émetteurs :

- AXA TVPERP
- TEREOS
- CNP ASSURANCES
- ETHIAS PERP
- BIRD

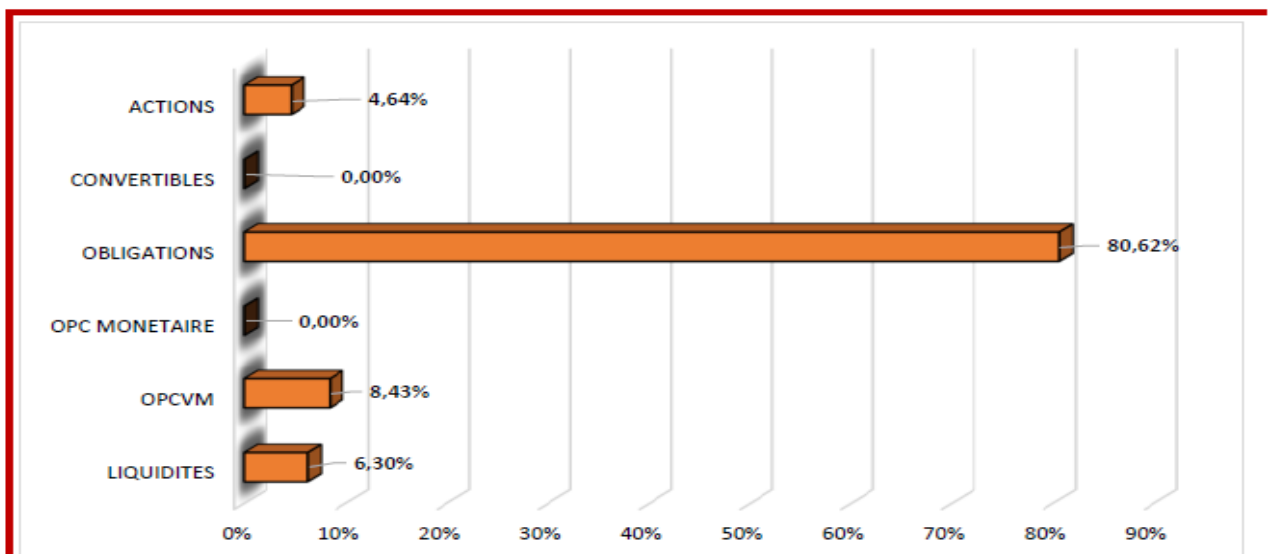
### Principaux Achats :

STEICO

### Principales Ventes :

AUDAX RENOVAVES 2027, BNP PARIBAS TPA

## REPARTITION PAR CLASSES D ACTIFS



## PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
<b>2016</b>	-1,47%	-1,13%	2,80%	0,45%	0,04%	-0,26%	1,04%	0,65%	0,43%	-0,10%	-1,17%	0,52%	<b>0,36%</b>
<b>2017</b>	0,80%	0,42%	0,65%	0,72%	0,66%	-0,03%	0,53%	0,11%	0,27%	0,79%	0,02%	0,01%	<b>5,06%</b>
<b>2018</b>	0,27%	-0,52%	-0,61%	0,40%	-2,05%	-0,90%	0,33%	-0,88%	-0,26%	-1,18%	-1,26%	-0,65%	<b>-7,09%</b>
<b>2019</b>	0,76%	1,08%	0,34%	0,50%	-0,44%	0,71%	0,50%	0,48%	0,39%	-0,05%	0,15%	0,54%	<b>5,08%</b>
<b>2020</b>	0,88%	-0,82%	-7,37%	2,72%	2,18%	1,11%	-0,2%	0,59%	-0,16%	0,58%	3,02%	0,34%	<b>2,55%</b>
<b>2021</b>	-0,23%	0,23%	0,25%	0,95%	0,39%	0,44%	0,39%	0,34%	-0,89%	-0,31%	0,22%	0,39%	<b>2,18%</b>
<b>2022</b>	-0,31%	-1,27%	0,32%	-0,75%	-0,24%	-3,87%	2,35%	-1,53%	-3,40%	-0,41%	-0,61%	-0,24%	<b>-8,52%</b>

### PERFORMANCES ANNUELLES SUR 25 ANS

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6,63%	-1,02%	3,45%	6,07%	5,45%	2,72%	5,83%	1,53%	0,49%	1,76%	4,11%	6,95%	0,64%	-1,71%	7,51%	4,28%	5,49%	2,56%	0,36%	5,06%	-7,09%	5,08%	2,55%	2,18%	-8,52%

### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

**La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.**

### - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Il est porté à la connaissance des investisseurs que Gutenberg Finance, bien que très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, n'a pas mis en place de processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds sur l'année 2022.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : **Néant**

- **Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Obligations fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

- **Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

### **Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

### **Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

### **Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

### **Information relative au traitement des actifs non liquide**

Aucun des actifs de Gutenberg Obligations n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

### **- Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :**

#### **Introduction**

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception - transmission d'ordres et de conseil en investissement.

Conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

### **Périmètre d'application**

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

### **Organisation et règles de base**

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

**Mention spéciale** « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

### **Application du principe de proportionnalité**

Compte tenu de sa taille (10 collaborateurs, 250 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

### **Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance**

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement.

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

#### Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une

part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

#### Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

#### **Modalités de versement de la part variable**

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

**Avertissement :** Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

#### **Transparence vis-à-vis des investisseurs**

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

#### **Contrôle interne**

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération.

- **Pour la politique de droit vote**, placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs. Le rapport sur la Politique de droit de vote 2022 est disponible sur le site internet : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)